



La Lettre

FRANÇOISE LABORDE
SÉNATRICE PRG DE LA HAUTE-GARONNE

ÉDITION
MAI 2018

50 ANS

En ce mois de mai 2018, c'est le cinquantième anniversaire de Mai 68 et de ses slogans entrés dans l'histoire et dans notre mémoire collective : « **Sous les pavés, la plage...** » « **il est interdit d'interdire** » « **soyons réalistes demandons l'impossible** »... Ils incarnent la mutation profonde de la société française qui s'en est suivie, tant dans les mœurs, les relations dans le travail, autour de valeurs d'émancipation des individus et de liberté, dans une situation de plein emploi.

Aujourd'hui, un an après l'élection du Président de la République et dans un contexte social radicalement différent, notre pays est de nouveau traversé par des grèves pour la défense du service public de transport ferroviaire, pour le transport aérien, pour la fonction publique hospitalière. Elles traduisent une crise de confiance que le gouvernement doit entendre, alors que des textes de loi importants arrivent devant le Parlement : apprentissage, justice, réforme constitutionnelle, logement, lutte contre le sexisme et les violences sexuelles, immigration et droit d'asile ...

Cette crise de confiance est également vécue dans nos territoires par les élus locaux. Interlocuteurs privilégiés des citoyens, ils sont en première ligne pour constater les difficultés grandissantes dans nos communes et tenter d'apporter des solutions concrètes avec des moyens qui ne cessent de diminuer. Ce sentiment d'abandon conduit irrémédiablement à une crise des vocations, comme a pu le constater le groupe de travail du Sénat en charge d'une réflexion sur le statut des élus (p.2). Véritables chevilles ouvrières des dernières réformes territoriales, les élus réclament avant tout un répit administratif. Toute personne responsable d'une organisation a besoin de connaître à 1 ou 2 ans les contraintes financières ou administratives qui pèseront sur son budget, il doit en être de même dans nos budgets communaux. Pour investir, s'engager dans une gestion de personnels ou tout simplement pour reconduire certaines actions,

les élus ont besoin d'être rassurés sur le sort qui sera réservé aux communes, ce n'est plus le cas depuis la frénésie vécue au fil des réformes territoriales.

Le maintien d'un service public de qualité et la lutte contre les inégalités sont aux cœurs de leurs préoccupations. Comme j'ai pu le rappeler en séance publique lors de l'examen de la proposition de loi relative à l'élection des élus métropolitains (p.6), le bloc communal reste selon moi le maillon essentiel de notre République. Les menaces qui pèsent sur les communes, et particulièrement sur les communes rurales, occupent une grande part des discussions que j'ai pu avoir avec les élus haut-garonnais lors de mes visites dans le département.

Mais tout n'est pas aussi sombre dans ce paysage, au fil de mes rencontres, j'ai pu être le témoin de nombreuses initiatives originales portées par des municipalités, une population et souvent des associations unies et motivées dans le maintien d'une dynamique citoyenne tant à l'échelle d'une commune que d'un quartier de grande ville.

Alors, souvenons-nous et mettons « **l'imagination au pouvoir** » pour combattre les inégalités territoriales.

Bonne lecture

DÉVELOPPEMENT DURABLE

J'ai décidé d'utiliser un support recyclé pour l'édition papier de ma lettre d'information. Un éco-calculateur nous a permis de constater la réduction de l'impact environnemental de ce changement. Cette nouvelle édition permet de réduire notre empreinte environnementale de :

257 kg de matières en moins envoyées en décharge

38 kg de Co₂ en moins

381 km parcourus en moins

7544 litres d'eau économisés

443 kwh d'énergie économisés

L'envoi électronique reste cependant le moyen de transmission le plus écologique, c'est pourquoi j'encourage tous celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait de s'inscrire à la diffusion par mail (p 8).

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Un premier texte soumis au travail des parlementaires

› Dans la perspective de la future réforme constitutionnelle annoncée avant l'été prochain par le gouvernement, les groupes, commissions et délégations du

Sénat travaillent à des propositions diverses pour introduire de nouvelles dispositions dans notre constitution (suffrage, égalité entre les femmes et les hommes, laïcité, ...), outre celles annoncées

de réduction d'un tiers du nombre de parlementaires. Dans cette perspective, le Sénat s'attache à faire vivre sa spécificité de chambre représentant les élus locaux. La question d'une juste

représentation de tous nos territoires se pose plus que jamais ainsi que celle de l'introduction d'un suffrage proportionnel aux élections législatives pour certaines circonscriptions les plus peuplées. ◀

PROJET DE LOI POUR UN ÉTAT AU SERVICE D'UNE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE

Un article 38 très problématique

› La majorité sénatoriale a introduit dans cet article, des dispositions contrevenant au principe de laïcité en instaurant des inégalités entre les citoyens, selon qu'ils sont religieux ou pas !

L'Assemblée Nationale, lors des premiers débats, avait modifié l'article 38 initial, en rejetant toute modification de la loi de 1905, visant à élargir le financement des cultes par les deniers publics.



STATUT DES ÉLUS LOCAUX

Les élus relayent des inquiétudes et un sentiment de déception

› En décembre dernier, à l'occasion de la conférence des territoires, la Haute Assemblée a lancé une réflexion sur le statut des élus locaux, s'appuyant sur un groupe de travail composé de 15 membres, issus de tous les groupes politiques présents au Sénat. Il remettra ses analyses et propositions

d'ici l'été 2018. Soucieux de s'appuyer sur une connaissance objective des attentes exprimées par les élus locaux, une consultation en ligne a permis de recueillir plus de 17 500 réponses. Émerge déjà une première tendance, celle d'une crise des vocations qui s'installe car près de 45 % des élus envisagent

d'arrêter la politique après leur mandat. Lassés de voir la question de leur statut et de la valorisation de leur mandat toujours repoussée, les élus manifestent une véritable crise des vocations. Ceci est sensible chez les élus de communes rurales dont les moyens ne cessent de diminuer. ◀

Le Sénat a malheureusement réintroduit cette clause en la renforçant par une disposition permettant aux associations culturelles de détenir et gérer des immeubles objets de dons exonérés d'impôts et à objet lucratif. (art 38-I). Il a de plus ajouté l'article 38-III protégeant les immeubles acquis lors de ces donations de toute préemption par une collectivité publique. En d'autres termes, c'est l'intérêt de l'association culturelle qui prime sur l'intérêt général ! En outre, l'Assemblée comme le Sénat ont accepté d'exempter les seules associations culturelles de déclarer leurs actions de lobbying (art.38-II). Au nom de quels principes un État laïque devrait-il consentir aux associations culturelles de tels

avantages de traitement ? S'il s'agit de distinguer les lobbys commerciaux des associations agissant dans l'intérêt général, pourquoi ne pas inclure les associations défendant des convictions philosophiques, promouvant les droits de l'homme, l'éducation, les aides aux personnes, etc. Est-on en train de renouer avec les inégalités entre les citoyens, selon qu'ils se déclarent ou non religieux ? Ces aménagements portent gravement atteinte au principe de laïcité et à l'égalité entre les citoyens. C'est pourquoi, j'ai alerté l'ensemble des députés afin qu'ils retirent ces dispositions du projet de loi à l'occasion de l'examen à l'Assemblée Nationale dans le cadre de la navette parlementaire. ◀

Bibliothèques, médiathèques : QUEL AVENIR ?

Rapporteuse pour avis de la mission **Livre et industries culturelles** du projet de loi de Finances 2018, je participe avec beaucoup d'intérêt aux auditions conduites par la Commission Culture sur l'avenir des bibliothèques, notamment celle de **MM. Orsenna et Corbin**, auteurs du rapport : « **Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain** » rédigé après un large échange avec les collectivités locales. Reste à engager un travail quantitatif et une étude de faisabilité. **Les bibliothèques sont « des lieux du livre, mais aussi, et tellement, des lieux du vivre ».** On recense **16 500 « équipements de lecture »** - 7 700 bibliothèques et 8 800 « points d'accès » ou dépôts de livres. Il existe de très fortes disparités dans les horaires d'ouverture entre **grandes villes et villes plus petites**, mais aussi entre **Paris (38h) et les grandes métropoles mondiales comme Copenhague avec ses 98h. Les bibliothèques sont les équipements culturels les**

plus fréquentés, avec 27 millions de visiteurs en 2016 soit une hausse de 23 % par rapport à 2005.

40 % des français fréquentent une bibliothèque au moins une fois par an. Ils sont attirés par la diversification de leurs activités (wifi, lecture publique,...) et la diversité de leurs collections. Le rapport insiste sur l'importance des « points lecture » dans les zones rurales, en soulignant la précarité de leurs conditions de fonctionnement. **Il formule 19 propositions à découvrir en ligne sur mon site. Il salue de très nombreuses initiatives prises au niveau local**, par les collectivités et les associations, pour inciter à la lecture comme pour lutter contre les diverses exclusions. **Il conclut que la volonté de mener une politique ambitieuse en la matière n'a de rapport ni avec la taille, ni avec les moyens de la collectivité.** Il s'agit d'identifier maintenant les moyens pour que ces exemples vertueux se généralisent. < 



PROJET DE LOI ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

Engager une action rapide afin de mieux accompagner les étudiants dans leurs parcours

► Pour tirer les conclusions des défaillances du précédent dispositif, le gouvernement a engagé la discussion du projet de loi visant à instaurer la nouvelle plateforme Parcoursup, pour l'orientation des étudiants vers l'enseignement supérieur. D'ici la rentrée 2018, les premiers retours d'expérience permettront de mesurer si cette réforme porte ses fruits. De nombreuses inquiétudes sur la réalité de la prise en compte des choix formulés par les étudiants ainsi que sur la sélection de leurs candidatures nourrissent les mouvements d'occupation qui touchent aussi la Haute-Garonne. J'ai pu entrer en contact direct avec la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, **Mme Vidal**, pour lui demander de trouver rapidement une sortie de crise à l'Université de Toulouse Jean Jaurès afin d'assurer une rentrée 2018 sereine. J'ai également interrogé Mme la Ministre par une question écrite - (p 7). < 

Groupe de travail sur le métier d'ENSEIGNANT

La Commission Culture Education Communication m'a confié ainsi qu'à mon collègue **Max Brisson**, Sénateur des Pyrénées-Atlantiques, la rédaction d'un rapport sur le métier d'enseignant. Nous devons rendre notre copie fin juin, après avoir auditionné experts, responsables institutionnels et syndicaux.

Différents déplacements sont prévus dans plusieurs académies : Amiens, Reims et Bordeaux. Vous trouverez sur mon site les documents relatifs à cette courte mais intense mission qui vient compléter mon travail parlementaire sur le sujet de l'éducation qui me tient particulièrement à cœur. < 

CLÔTURE DE LA PREMIÈRE JOURNÉE DES FEMMES ÉLUES D'OCCITANIE

Jeudi 29 mars j'assistais à la clôture de la journée de formation organisée par l'association Femmes Elues. Il s'agissait d'une manifestation encore inédite à Toulouse et plus largement en Occitanie. Cette journée était proposée à toutes les femmes élues dans les 13 départements de notre grande région.

Au programme : des ateliers de formation pour aider à la prise de parole, des tables rondes pour débattre des enjeux des politiques locales et beaucoup de temps de partage pour



échanger sur les expériences de chacune quelle que soit la taille de sa commune ou de sa collectivité !

A noter : les journées nationales des Femmes Elues auront lieu les **22 et**

23 novembre à Paris, après le Congrès annuel de l'AMF. Je vous encourage donc à optimiser les déplacements et vos agendas pour vous retrouver nombreuses à cette occasion. < 📅

PROJET DE LOI POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL



En prévision de l'arrivée prochaine à l'ordre du jour du Sénat du texte visant notamment à réformer l'apprentissage, j'ai souhaité visiter le CFA du Comminges. Il s'agit d'un établissement de qualité, situé en zone rurale mais qui risque de souffrir de certaines dispositions

prévues dans le texte du Gouvernement. Accueillie par **Patrick Saulneron**, Maire de Gourdan Polignan, j'ai fait la connaissance de **Jérôme Baron**, Directeur du CFA qui propose la formation à 22 métiers dans des filières professionnelles très variées.

Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité, était en visite à l'école des Compagnons du devoir à Plaisance du Touch le 13 avril dernier. Il s'agissait pour elle de rencontrer des apprenties ayant fait le choix de filières professionnelles du bâtiment où les femmes sont encore peu nombreuses. Les rencontres et les témoignages recueillis nourriront également mon travail sur le texte de loi qui doit permettre de choisir librement son avenir professionnel. <



RÉUNION AVEC LE BUREAU DE L'AMF 31

Situation des finances locales, évolution de la commune, révision constitutionnelle, intercommunalité et représentativité des communes rurales, relation avec la métropole, etc. les sujets de discussions avec les élus locaux sont nombreux et s'inscrivent tous dans une actualité impérieuse. C'est pourquoi,

à l'initiative des membres des bureaux d'associations d'élus, les 5 sénateurs du département ont rencontré les représentants de l'AMF 31 et l'AMRF 31. Répondant chacun en fonction de nos sujets de prédilection, nous avons pu échanger et conseiller ou aider le cas échéant. De l'avis général, ces rencontres ont été



fructueuses et ont permis de prendre rang pour organiser régulièrement des réunions similaires. < 📅

monde agricole

Revalorisation des Retraites

Une proposition de loi, adoptée à l'unanimité le 2 février 2017 par l'Assemblée Nationale visait à revaloriser les pensions de retraites agricoles (cf - lettre d'information d'octobre 2017). Ce texte prévoit d'augmenter leur montant jusqu'à 85% du salaire minimum interprofessionnel garanti (1 480 € mensuels pour 35 heures travaillées), au lieu des 75% actuels. La retraite moyenne d'un chef d'exploitation, de son conjoint ou aidant familial est inférieure au seuil de pauvreté, un retraité agricole non salarié sur trois touche une pension de moins de 350 € par mois. Finalement examiné au Sénat le 7 mars dernier dans le cadre d'un espace réservé au groupe CRCE, ce texte n'a même pas été voté dans son ensemble, au terme d'une séance houleuse dans l'hémicycle qui n'a pas montré le travail parlementaire sous son meilleur jour ! Un nouvel examen a lieu le 16 mai au Sénat, au moment où nous rédigeons cet article, nous ne pouvons vous en donner l'issue. Cependant, des négociations ont été engagées avec le Gouvernement, espérons qu'elles permettront une solution acceptable pour ainsi donner lieu à un vote du Parlement.

Statut des femmes agricultrices

La Délégation aux Droits des Femmes a demandé un débat dans l'hémicycle sur les conclusions du rapport « Femmes agricultrices », au cours duquel j'ai demandé l'instauration d'un statut professionnel pour ces femmes. *[On n'imaginait pas que l'actualité nationale rejoindrait autant nos préoccupations concernant le secteur agricole. Produire de la qualité, être formée et passionnée ne suffit plus, pour les agricultrices et agriculteurs, à nourrir leur famille, comme le prouvent les récentes manifestations. Il nous faut combattre les inégalités persistantes en pérennisant la place des femmes dans les exploitations agricoles. Elles ont le choix entre trois types de statut professionnel : chef d'exploitation, salariée ou conjointe collaboratrice. Mais 5 000 agricultrices restent sans aucun statut, assumant moult responsabilités dans l'exploitation, très précarisées et souvent dans un grand dénuement, que l'on découvre, hélas, à l'occasion d'un veuvage ou d'un divorce. Pour pallier cette situation, la délégation propose de : recenser les agricultrices sans statut et déterminer avec elles celui qui leur serait le plus approprié ; sensibiliser les femmes aux préjudices sociaux qu'elles subissent par cette absence de qualification ; enfin, face aux insuffisances de la qualité de conjoint collaborateur, la délégation préconise de la rendre transitoire pour cinq ans maximum, le temps pour l'intéressée d'affiner son projet et de choisir le statut adapté à sa situation].* < 

SUPPRESSION DES CONTRATS AIDÉS

L'annonce brutale de la limitation du nombre des contrats aidés en plein été 2017 et leur forte réduction imposée dans la loi de finances pour 2018 ont conduit la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat à lancer une mission d'information sur l'impact de ces mesures. L'utilité sociale des contrats aidés est reconnue et leur coût doit être mis en perspective avec la richesse qu'ils représentent en termes d'externalités positives. La transformation des contrats aidés

en parcours emploi compétences devrait rendre effectif le triptyque emploi, formation, accompagnement et améliorer l'efficacité de cette politique de l'emploi. Mais elle aura aussi des conséquences négatives sur les chômeurs âgés de longue durée et sur les petites associations. Les quatorze recommandations du rapport sont consultables sur mon site. N'hésitez pas à m'informer des conséquences de cette décision sur la vie associative de votre commune. < 

REVITALISATION DES CENTRES BOURGS



Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des territoires, s'est rendu à Grenade sur Garonne afin de constater l'utilisation des enveloppes de dotation de soutien à l'investissement local

qui sont allouées par le Préfet sur dossier pour l'aide au financement de projets structurants pour les territoires. Après une réunion en Mairie, c'est une déambulation conviviale sous le soleil qui a

permis à Jean Paul Delmas de présenter les atouts architecturaux de la Bastide et d'aller à la rencontre des acteurs de la vie sociale et commerciale de Grenade. < 

FAIRE VIVRE LA LAICITÉ ENCORE ET TOUJOURS

Outre mes obligations de sénatrice au service des élus de mon territoire, je tiens également à me rendre disponible pour aller à la rencontre des élèves de mon département. C'est ainsi que j'ai rencontré le 9 avril **le Conseil de la vie collégienne du Collège Guillaumet à Blagnac** afin de discuter avec eux du principe de laïcité. Il s'agissait surtout de leur dispenser une formation afin qu'ils puissent à leur tour, sous couvert de l'équipe éducative, présenter ce sujet à leurs camarades à l'occasion de cours dédiés.

Le 26 mai prochain, je participerai au lancement de la collection Débats laïques en présence de nombreux défenseurs de cette valeur fondatrice et pilier de notre République. **Infos sur debatslaïques.fr**

Le 24 septembre aura lieu un colloque au Sénat sur le thème : Information et désinformation autour de la laïcité, co-organisé avec l'association Egale. Les informations seront disponibles en temps utiles sur le site **www.egale.eu** < 

TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT AUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATION

La proposition de loi votée par le Sénat le 17 avril dernier permet aux communes membres de communautés de communes qui n'auraient pas déjà transféré leurs compétences « eau » et « assainissement » de s'opposer au transfert avant le 1er juillet 2019, pour un report au 1er janvier 2026. Par ailleurs, si, après le 1er janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, le conseil communautaire peut se prononcer sur l'exercice de ces compétences, et les communes membres peuvent s'y opposer. Ces dispositions donneraient donc un délai supplémentaire de six ans de plus que ce que prévoyait la précédente loi votée en 2015. J'ai voté en faveur de ce report. Cependant au vu des menues concessions du gouvernement sur ce texte, je suivrai avec attention le résultat de la Commission Mixte Paritaire qui risque fort de rétablir un texte conforme à ce que les députés ont adopté en première lecture et qui risque de ne pas proposer d'aménagements suffisants en faveur des EPCI. < 

WIFI POUR TOUS LES TERRITOIRES L'UNION EUROPÉENNE EST UTILE À NOS TERRITOIRES

La Commission européenne a lancé le plan « Wifi pour tous » afin d'aider les communes à proposer le wifi gratuit dans les lieux publics. Par cette initiative elle vise les territoires où la connectivité reste rare. Son objectif est de contribuer à corriger les fragi-

lités de la ruralité. Il s'agit d'une aide financière visant à permettre aux communes d'installer des bornes wifi dans les lieux publics, afin d'y proposer une connexion sans fil gratuite et de qualité. **L'attribution des aides fonctionnera selon le principe du premier arrivé/premier servi.** Le texte est en application depuis la mi-mars. Vous disposez de toutes les informations utiles sur ce dispositif sur mon site. < 

ÉLECTION DES ÉLUS MÉTROPOLITAINS

Le jeudi 5 avril 2018, le Sénat a adopté la proposition de loi du groupe RDSE relative à l'élection des conseillers métropolitains visant l'abrogation de l'article 54 de la loi « MAPTAM ». Cet article prévoit que les conseils métropolitains feront l'objet, lors de leur prochain renouvellement, d'une élection au suffrage universel direct. Avec mes collègues, j'ai rappelé que **la commune doit rester la cellule de base de notre démocratie de proximité.** Le système actuel de fléchage est bien un scrutin au suffrage universel direct. Il répond donc aux exigences démocratiques qui nous animent toutes et tous. L'intercommunalité doit demeurer une strate de projets, de coopération, et d'investissements sur des dossiers structurants, mais elle ne peut remplacer le fait communal. *[Avec cette proposition de loi, nous avons souhaité faire entendre un message simple : les métropoles ne doivent pas se faire sans les communes, ni contre les communes. Nous pensons que la force de l'intercommunalité est de reposer, comme l'indique le sigle « EPCI », sur la coopération. Nous sommes nombreux à estimer que la situation n'est pas mûre pour une évolution du mode de scrutin et que nos métropoles ont besoin de stabilité pour grandir et assumer pleinement leurs compétences].* < 

MISE AU POINT SUR LA FIN DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Comme vous le savez, **la réserve parlementaire a été supprimée par la loi organique du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique**, mesure effective depuis le 1er janvier 2018. Dans son principe, la réserve parlementaire constituait une véritable réponse de proximité à des projets locaux, d'ampleur différente d'une commune à une autre. Les parlementaires pouvaient ainsi apporter un soutien aux petites communes qui, en raison des effets de seuil, étaient privées de subventions auxquelles les communes plus importantes ont plus facilement accès. A la suite de certaines dérives regrettables mais aussi du fait de débats récurrents sur son fonctionnement même, le gouvernement a souhaité la supprimer. Lors de l'examen du projet de loi « confiance », au Sénat, le groupe RDSE, a proposé des amendements visant à préserver les aspects bénéfiques de la réserve parlementaire sous une autre forme. **Mon groupe a ainsi déposé un**

amendement maintenant un soutien financier aux associations communales. Ces propositions ont fortement contribué à permettre l'adoption de plusieurs mesures de compensation de la suppression de la réserve parlementaire lors des débats sur la loi de finances pour 2018, avec le soutien du Gouvernement.

La situation aujourd'hui est donc la suivante :

- La suppression de la réserve parlementaire est sans conséquence pour les opérations dont les crédits ont été ouverts avant l'exercice 2018.
- **La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**, créée en 2016, a été maintenue. Destinée aux communes, aux EPCI à fiscalité propre et aux pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, elle contribue à soutenir les investissements définis comme prioritaires par le Gouvernement et les collectivités territoriales : **renovation thermique, transition énergétique, développement**

des énergies renouvelables, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, rénovation des bâtiments scolaires, réalisation d'hébergements et d'équipement publics.

- La Dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) a été abondée à hauteur de 50 M€.
- Enfin, en ce qui concerne le soutien aux associations, le **Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)**, dont la gestion est rattachée au Ministère de l'Education Nationale, a été abondé à hauteur de 25 M€ destinés prioritairement aux associations, pour la formation de leurs bénévoles ou salariés. Je tenais à vous apporter ces précisions importantes au regard d'autres informations qui peuvent circuler. **Je me tiens naturellement toujours à votre disposition pour soutenir les dossiers que vous aurez à coeur de porter pour votre commune** auprès des services de l'Etat ou des Ministères compétents. <

SITUATION DE L'UNIVERSITÉ JEAN JAURÈS

Mme **Françoise Laborde** attire l'attention de Mme la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation de l'université Toulouse – Jean Jaurès. Perturbé depuis plusieurs mois, l'établissement est maintenant totalement paralysé par un mouvement de blocage empêchant la continuité de ses missions d'enseignement et de recherche. Ses organes statutaires ne pouvant se tenir et délibérer, son budget 2018 n'a pas pu être adopté. Ainsi, il a vu ses conseils

centraux dissouts, le 20 mars 2018, en application de l'article L. 719-8 du code de l'éducation. L'université est désormais sous administration provisoire. Malgré les tentatives de dialogue, les garanties apportées concernant le projet de fusion à l'origine de la contestation et la perspective de nouvelles élections dans un délai de trois mois, le mouvement continue de se durcir avec une reconduction systématique du blocage et même de s'étendre à de nombreux autres établissements. Cette véritable rupture de service public est

plus que préoccupante pour les milliers d'étudiants qui ne peuvent plus suivre leurs enseignements ou passer leurs examens, compromettant ainsi la poursuite de leurs études, l'accès en master ou encore l'obtention de leur diplôme. S'ajoute une dimension d'urgence, dans un calendrier universitaire très contraint. En conséquence, elle lui demande quelle sera la stratégie du Gouvernement face à cette crise, et quelles seront les solutions concrètes pour permettre aux étudiants de retrouver rapidement des conditions de travail sereines. < 

RISQUES POUR LA SANTÉ LIÉS AUX TERRAINS DE SPORT SYNTHÉTIQUES

Le 22 mai prochain, je pose une question orale au Ministre de l'intérieur, sur l'inquiétude des élus locaux concernant les risques pour la santé encourus par les usagers de terrains de sport synthétiques. En effet, ils sont interpellés par leurs concitoyens

sur l'impact nocif de ces matériaux, avéré par un faisceau d'indices scientifiques concordants. Le principe de précaution s'impose dans l'attente des conclusions d'un rapport de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

(ANSES) qui doit être publié en juin 2018. C'est pourquoi elle lui demande de mettre en place un fonds d'urgence pour aider les collectivités territoriales à engager les travaux de mise en sécurité qui s'imposent, par exemple, par encapsulement de ces matériaux. < 

ZDS – ZONES DÉFAVORISÉES

Le 2 février dernier, j'ai interrogé le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la refonte de la carte des zones défavorisées simples, les ZDS, lors des questions d'actualité au Gouvernement. < Cf vidéo en ligne.

AUTRES QUESTIONS :

ACCÈS AUX ÉLÉMENTS NATIONAUX EXHAUSTIFS D'INFORMATION POUR LE CALCUL DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

VALORISATION DES OSTÉOPATHES DIPLÔMÉS DE FRANCE

TOUJOURS À L'ÉCOUTE DES ÉLUS



30 AVRIL >
INAUGURATION DU TUNNEL
DE DÉVIATION POUR
LA COMMUNE DE SAINT-BÉAT



LA PERMANENCE PARLEMENTAIRE A DÉMÉNAGÉ

Elle est désormais située au
18 rue Carrière à Blagnac.
Nos coordonnées téléphoniques et
mails restent inchangées.



Ce changement dans des
locaux plus spacieux
permet d'étoffer l'équipe
d'un collaborateur
supplémentaire : Laurent
(photo) sera présent aux
côtés de Sandrine
pour suivre les sujets
haut-garonnais.

Comme vous le savez déjà, je parcours régulièrement notre département afin de venir à votre rencontre. C'est ainsi que j'ai profité de la suspension de session parlementaire du mois d'avril pour effectuer de nombreuses visites. Je tiens à remercier tous ceux et celles qui m'ont fort bien accueilli ces derniers jours.

Si vous souhaitez **organiser une réunion dans votre commune ou au sein de votre intercommunalité**, vous pouvez contacter ma collaboratrice Sandrine au **05 61 13 28 90**.

Attachée à rendre compte aux élus de mon action en toute transparence, vous trouverez sur mon site et dans ma lettre d'information les sujets de mon actualité parlementaire. Pour ceux qui suivent l'actualité via les réseaux sociaux, ils peuvent me retrouver sur Twitter **@Laborde_Senat**
Une diffusion de ma lettre d'information par voie électronique est toujours privilégiée, c'est pourquoi je vous invite à communiquer vos coordonnées à l'adresse suivante : **francoise.laborde31@orange.fr**



À VOS AGENDAS, ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL DU SÉNAT

mai

Projet de loi pour **un nouveau pacte ferroviaire**, projet de loi pour **une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif**, projet de loi pour **programmation militaire pour les années 2019 à 2025**, conclusions des Commissions Mixtes Paritaires sur le projet de loi pour **un Etat au service d'une société de confiance** et celui relatif à **l'élection des représentants au Parlement européen**, proposition de résolution sur **la situation des « Américains accidentels »**.

juin

Projet de loi pour **l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable**, projet de loi renforçant **la lutte contre les violences sexuelles et sexistes commises contre les mineurs et les majeurs**.

juillet

Projet de loi **ELAN** portant sur l'évolution du Logement, de l'Aménagement et du numérique, **révision constitutionnelle** pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace.

Sandrine DA PARE-MAGUEUR
Laurent HENRY
Tél. 05 61 13 28 90
18, rue Carrière – 31700 BLAGNAC
f.laborde@senat.fr

Florence FAYE
Tél. 01 42 34 30 73
15, rue de Vaugirard – 75291 PARIS Cedex 06
f.laborde@senat.fr

COMITE DE REDACTION :
Equipe parlementaire

 **www.francoiselaborde.fr**
Abonnez-vous à la lettre d'information